



Siège : 17 rue Dupin – 75006 Paris
Bureaux : 7 bis rue Decrès – 75014 Paris
☎ : 01 45 65 03 45 / Mobile : 06 99 52 10 12

www.accessdiag.fr

**Pré-RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET
PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT DEMOLITION
N°2023-121-D-BAT-1-2-3-DAAD
Version 1**

**Bâtiments 1 – 2 – 3
17, quai de la Gironde
75019 PARIS**

Maître d'Ouvrage de l'opération :

**Nexity IR
19, rue de Vienne
TSA 60030
75801 PARIS Cedex 08**

Conclusions : Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et/ou produits contenant de l'amiante après analyses en laboratoire.

Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante sur décision opérateur pour lesquels il conviendra de réaliser des analyses laboratoire.

Les investigations sont incomplètes.

La mission est effectuée en application de l'article L4531-1 du Code du Travail conjointement aux arrêtés du 21 décembre 2012 et du 26 juin 2013 et conformément aux articles R.1334-19, R.1334-22, R.1334-23, R.1334-24, R.1334-29-6, et l'annexe 13.9 du Code de La Santé Publique, issues du décret 2011-629 du 3 juin 2011.

Norme utilisée : NF X 46-020 (août 2017)

SOMMAIRE

Pré-RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT DEMOLITION

1-	Définition de la mission	page 3
2-	Documents remis avant le repérage	page 3
3-	Dates de la mission	page 3
4-	Identification du demandeur	page 3
5-	Identification du Propriétaire	page 3
6-	Identification de l'immeuble visité	page 3
7-	Identification du laboratoire	page 3
8-	Identification de l'opérateur de repérage	page 3
9-	Locaux visités et non visités	page 3
	Descriptif des locaux visités	page 4
10 -	Conclusions	page 6
	Matériaux et produits contenant de l'amiante	
	Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante	
	CONCLUSIONS SELON L'ECHANTILLONAGE REALISE	
	PAR L'OPERATEUR DE REPERAGE &	
	ETUDE DOCUMENTAIRE	page 7
	RESERVES	page 7
11 -	Prélèvements d'échantillons	page 8
12 -	Récapitulatif de la présence de matériaux et produits contenant de l'amiante et estimations des quantités	page 11
13 -	Référentiel réglementaire	page 12
14 -	Consignes générales et spécifiques de sécurité	page 14

ANNEXES

Annexe 1 :	Plans de repérage (cartographie des prélèvements) (Page 16)
Annexe 2 :	Plans de repérage (cartographie des matériaux et produits contenant de l'amiante) (Page 19)
Annexe 3 :	Photographies (Page 20)
Annexe 4 :	Certifications de compétences, attestation d'assurance, attestation Armstrong (Page 33)
Annexe 5 :	Rapports d'analyse des prélèvements (Page 36)

Pré-RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE « AVANT DEMOLITION »

1 - Définition de la mission :

Identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux de réhabilitation de bâtiments situé 17, quai de la Gironde à Paris (75019) et identifiés dans ce document comme bâtiment 1, bâtiment 2 et bâtiment 3.

Les trois bâtiments concernés par la mission sont de type R+0 et comprennent un espace sous couverture accessible (combles). Il s'agit de locaux d'activité, vestiaires et chambres froides.

Les lieux étant partiellement occupés lors de nos visites sur site, les investigations sont donc incomplètes.

2 - Documents remis avant le repérage :

- Plans des niveaux.
- Rapport Amiante avant-vente.

3 - Dates de la mission :

20 avril 2023.

4 - Identification du demandeur :

NEXITY IR

19, rue de Vienne – TSA 60030 – 75801 Paris Cedex 08

Qualité : Maître d'Ouvrage.

5 - Identification du propriétaire :

NEXITY IR

19, rue de Vienne – TSA 60030 – 75801 Paris Cedex 08

6 - Identification de l'immeuble visité :

Immeuble d'activité (boucherie, vestiaires, locaux techniques)

17, quai de la Gironde – 75019 PARIS.

Destination du Bâti : activité / commerce / vestiaires

Date de construction : non communiquée, date de permis de construire antérieure au 1^{er} juillet 1997.

7 - Identification du laboratoire :

FLASHLAB

1, chemin de Saulxier

91160 LONGJUMEAU

Accréditation COFRAC n° 1-5952

8 - Identification de l'opérateur de repérage :

M. Thomas COURSAT – Sarl ACCESS Diag

17, rue Dupin – 75006 Paris

Certification n°55 (Délivrée par CERTIFICATED)

Assurance : ALLIANZ IARD n° 86517808/808109380

Rédacteur du rapport : M. Thomas COURSAT

9 – Locaux visités et non visités :

Les locaux ont été visités mais certains d'entre eux restaient occupés lors de nos visites de repérage.

Les investigations sont incomplètes, des réserves sont exprimées page 9 du présent rapport.

Descriptif des locaux visités :

Local	Sol	Murs	Plafond	Plenum	Autres
BÂTIMENT 1					
Local	Carrelage 1	Béton, peinture	Béton, peinture	-	Conduits métalliques et / ou PVC ne contenant pas d'amiante par nature
BÂTIMENT 2 – ESPACE 1					
Dégagement	Carrelage 1	Peinture, faïence 1 (blanche sur cloisons), faïence 2 (marron), faïence 3 (blanche sur murs périphériques)	Dalles de faux Béton, peinture	-	-
Lingerie	Carrelage 1	Peinture, faïence 1 (blanche sur cloisons), faïence 2 (marron), faïence 3 (blanche sur murs périphériques)	Dalles de faux Béton, peinture	Carrelage A	Conduits métalliques et / ou PVC ne contenant pas d'amiante par nature
Vestiaires	Carrelage 1	Peinture, faïence 1 (blanche sur cloisons), faïence 2 (marron), faïence 3 (blanche sur murs périphériques)	Dalles de faux Béton, peinture	Carrelage A	-
Réserve	Carrelage 1	Peinture, faïence 1 (blanche sur cloisons), faïence 2 (marron), faïence 3 (blanche sur murs périphériques)	Dalles de faux Béton, peinture	Carrelage A	-
BÂTIMENT 2 – ESPACE 2					
Pièce 1	Carrelage 2,	Faïence 1	Faïence 2	-	Conduits

	carrelage 3	faïence 2, faïence 3, faïence 4			métalliques et / ou PVC ne contenant pas d'amiante par nature
Pièce 2	Carrelage 2, carrelage 3	Faïence 1 faïence 2, faïence 3, faïence 4	Faïence 2	-	Conduits métalliques et / ou PVC ne contenant pas d'amiante par nature
Pièce 3	Carrelage 3, carrelage 4, carrelage 5, carrelage 6	Faïence 1 faïence 2, faïence 3, faïence 4	Faïence 2	-	Conduits métalliques et / ou PVC ne contenant pas d'amiante par nature
Chambre froide	Carrelage 6	Béton, peinture	Béton, peinture	-	Conduits métalliques et / ou PVC ne contenant pas d'amiante par nature
BÂTIMENT 3					
Salle de lavage	Carrelage 3	Bardage	Bardage	-	Conduits métalliques et / ou PVC ne contenant pas d'amiante par nature

10 - Conclusions :

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et/ou produits contenant de l'amiante après analyse en laboratoire.

Dans le cadre de nos investigations effectuées en mai 2022, il a été repéré des matériaux et produits de la liste C ne contenant pas d'amiante après analyse en laboratoire :

- Prélèvement n°1 : Bâtiment 1 - Local Technique – Mur : Plinthe Faïence + colle
- Prélèvement n°2 : Bâtiment 1 - Local Technique – Sol : Carrelage 1 + colle / ragréage
- Prélèvement n°3 : Bâtiment 1 - Local Technique – Mur : Enduit mural
- Prélèvement n°4 : Bâtiment 2 - Zone 1 - Circulation – Mur : Plinthe Faïence + colle ciment + béton
- Prélèvement n°5 : Bâtiment 2 - Zone 1 - Réserve – Sol : Carrelage 1 + colle / ragréage
- Prélèvement n°6 : Bâtiment 2 - Zone 1 - Circulation - Mur - derrière Faïence 1 : Colle + ciment
- Prélèvement n°7 : Bâtiment 2 - Zone 1 - Circulation - Mur - derrière Faïence blanche proche porte Réserve : Colle
- Prélèvement n°8 : Bâtiment 2 - Zone 1 - Circulation - Mur - derrière Faïence 2 (marron murs périphériques) : Colle + ciment
- Prélèvement n°9 : Bâtiment 2 - Zone1 - Circulation - Mur - derrière Faïence 3 (blanche mur périphériques) : Colle
- Prélèvement n°10 : Bâtiment 2 - Zone 1 - Circulation – Plafond : Enduit ciment plafond + peinture
- Prélèvement n°11 : Bâtiment 2 - Zone 2 - Pièce 1 - Sol - sous Carrelage 2 : Colle + revêtement noir
- Prélèvement n°12 : Bâtiment 2 - Zone 2 - Pièce 1 - Sol - sous Carrelage 3 : Colle
- Prélèvement n°13 : Bâtiment 2 - Zone 2 - Pièce 3 – Mur : Colle + enduit mural
- Prélèvement n°14 : Bâtiment 2 - Zone 2 - Pièce 3 - Sol - sous Carrelages 5 & 6 : Colle
- Prélèvement n°15 : Bâtiment 2 - Zone 2 - Pièce 3 - menuiserie extérieure (ouvrant) : Joint noir
- Prélèvement n°16 : Bâtiment 2 - Zone 2 - Pièce 3 - Jonction châssis menuiserie extérieure & maçonnerie : Joint mou gris
- Prélèvement n°17 : Bâtiment 2 - Zone 2 - Pièce 3 – Plafond : Faïence 2 + colle blanche + enduit ciment
- Prélèvement n°18 : Bâtiment 3 - Plan de travail : Faïence grise + colle
- Prélèvement n°19 : Bâtiment 3 - Plan de travail : Faïence jaune + colle
- Prélèvement n°20 : Bâtiment 2 - Extérieur - sous faïence rouge : Colle
- Prélèvement n°21 : Bâtiment 2 - Extérieur - sous faïence orange : Colle
- Prélèvement n°22 : Bâtiment 1 - Extérieur – Mur : Enduit extérieur granuleux rouge + enduit ciment
- Prélèvement n°23 : Bâtiment 3 - Mur extérieur sous préau : Enduit ciment + peinture
- Prélèvement n°24 : Préau - Longrines chambre froide : Faïence + colle grise + colle blanche + béton
- Prélèvement n°25 : Bâtiment 3 - Combles - Conduit calorifugé type 1 : Laine minérale
- Prélèvement n°26 : Bâtiment 3 - Combles - Conduit calorifugé type 2 : Laine minérale + revêtement bitumineux
- Prélèvement n°27 : Bâtiment 3 - Combles - Sol - Joint entre pavés de verre : Matériau blanc
- Prélèvement n°28 : Bâtiment 3 - Combles - Sur poutre métallique couverture : Enduit ciment
- Prélèvement n°29 : Bâtiment 2 - Pièce 1 - Mur - Joint de dilatation : Joint mou gris

Il a été repéré des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante par nature :

- Le béton ne contient pas d'amiante par nature.
- Les conduits métalliques ne contiennent pas d'amiante par nature.
- Les conduits PVC ne contiennent pas d'amiante par nature.
- Les faïences et carrelages ne contiennent pas d'amiante par nature.
- Les éléments d'aménagement et les équipements postérieurs à la date d'interdiction de l'amiante (rappel date : 01/07/1997) ne contiennent pas d'amiante.

L'ensemble des relevés effectués au cours de cette mission a permis d'établir la cartographie partielle des matériaux et/ou produits contenant de l'amiante sur le site concerné.

CONCLUSIONS SUIVANT L'ECHANTILLONAGE ETABLI PAR L'OPERATEUR DE REPERAGE ET L'ANALYSE DOCUMENTAIRE RELATIVE AUX REPERAGES AMIANTE ANTERIEURS

- Concernant les éléments en fibres ciment repéré dans les combles :
notre conclusion est **PRESENCE D'AMIANTE**.
Dans le cadre de notre mission, leur localisation est précisée sur les croquis de repérage en annexe 2.

RAPPEL : LES INVESTIGATIONS SONT INCOMPLETES.

RESERVES

- Les investigations restent incomplètes en raison de l'occupation partielle des lieux.
- Des locaux n'ont pas fait l'objet d'investigations complètes :
 - o Chambre froide
 - o Bâtiment 3 (isolation par l'intérieur)
- Les éléments enterrés et notamment les réseaux, inaccessibles, devront faire l'objet d'investigations lors de la phase travaux.
- Les éléments fibres ciment en attente dans les combles devront faire l'objet d'analyses laboratoire.

11 – Prélèvements d'échantillons :

Lors de l'intervention de repérage effectuée le 20 avril 2023, 29 prélèvements d'échantillons (matériaux) ont été réalisés.

Les résultats d'analyse des prélèvements, n'ont pas permis de mettre en évidence la présence d'amiante dans les matériaux et produits testés, ce qui est précisé pages 9 à 11 du pré-rapport 2023-121-D-BAT-1-2-3-DAAD-v1 ainsi que dans la cartographie présente en annexe 1 et en annexe 2 du document.

TABLEAU 1

Résultats d'analyse laboratoire des échantillons prélevés par ACCESS DIAG lors de l'intervention effectuée en avril 2023 :

N°	LIEU	DESCRIPTION OPERATEUR DE REPERAGE	Résultat d'analyse
1	Bâtiment 1 - Local Technique - Mur	Plinthe Faïence + colle	<i>Aucune fibre d'amiante n'a été détectée</i>
2	Bâtiment 1 - Local Technique - Sol	Carrelage 1 + colle / ragréage	<i>Aucune fibre d'amiante n'a été détectée</i>
3	Bâtiment 1 - Local Technique - Mur	Enduit mural	<i>Aucune fibre d'amiante n'a été détectée</i>
4	Bâtiment 2 - Zone 1 - Circulation - Mur	Plinthe Faïence + colle ciment + béton	<i>Aucune fibre d'amiante n'a été détectée</i>
5	Bâtiment 2 - Zone 1 - Réserve - Sol	Carrelage 1 + colle / ragréage	<i>Aucune fibre d'amiante n'a été détectée</i>
6	Bâtiment 2 - Zone 1 - Circulation - Mur - derrière Faïence 1	Colle + ciment	<i>Aucune fibre d'amiante n'a été détectée</i>
7	Bâtiment 2 - Zone 1 - Circulation - Mur - derrière Faïence blanche proche porte Réserve	Colle	<i>Aucune fibre d'amiante n'a été détectée</i>
8	Bâtiment 2 - Zone 1 - Circulation - Mur - derrière Faïence 2 (marron murs périphériques)	Colle + ciment	<i>Aucune fibre d'amiante n'a été détectée</i>
9	Bâtiment 2 - Zone1 - Circulation - Mur - derrière Faïence 3 (blanche mur périphériques)	Colle	<i>Aucune fibre d'amiante n'a été détectée</i>
10	Bâtiment 2 - Zone 1 - Circulation - Plafond	Enduit ciment plafond + peinture	<i>Aucune fibre d'amiante n'a été détectée</i>
11	Bâtiment 2 - Zone 2 - Pièce 1 - Sol - sous Carrelage 2	Colle + revêtement noir	<i>Aucune fibre d'amiante n'a été détectée</i>
12	Bâtiment 2 - Zone 2 - Pièce 1 - Sol - sous Carrelage 3	Colle	<i>Aucune fibre d'amiante n'a été détectée</i>
13	Bâtiment 2 - Zone 2 - Pièce 3 - Mur	Colle + enduit mural	<i>Aucune fibre d'amiante n'a été détectée</i>
14	Bâtiment 2 - Zone 2 - Pièce 3 - Sol - sous Carrelages 5 & 6	Colle	<i>Aucune fibre d'amiante n'a été détectée</i>
15	Bâtiment 2 - Zone 2 - Pièce 3 - menuiserie extérieure (ouvrant)	Joint noir	<i>Aucune fibre d'amiante n'a été détectée</i>
16	Bâtiment 2 - Zone 2 - Pièce 3 - Jonction châssis menuiserie extérieure & maçonnerie	Joint mou gris	<i>Aucune fibre d'amiante n'a été détectée</i>
17	Bâtiment 2 - Zone 2 - Pièce 3 - Plafond	Faïence 2 + colle blanche + enduit ciment	<i>Aucune fibre d'amiante n'a été détectée</i>
18	Bâtiment 3 - Plan de travail	Faïence grise + colle	<i>Aucune fibre d'amiante n'a été détectée</i>
19	Bâtiment 3 - Plan de travail	Faïence jaune + colle	<i>Aucune fibre d'amiante n'a été détectée</i>
20	Bâtiment 2 - Extérieur - sous faïence rouge	Colle	<i>Aucune fibre d'amiante n'a été détectée</i>
21	Bâtiment 2 - Extérieur - sous faïence orange	Colle	<i>Aucune fibre d'amiante n'a été détectée</i>
22	Bâtiment 1 - Extérieur - Mur	Enduit extérieur granuleux rouge + enduit ciment	<i>Aucune fibre d'amiante n'a été détectée</i>
23	Bâtiment 3 - Mur extérieur sous préau	Enduit ciment + peinture	<i>Aucune fibre d'amiante n'a été détectée</i>
24	Préau - Longrines chambre froide	Faïence + colle grise + colle blanche + béton	<i>Aucune fibre d'amiante n'a été détectée</i>
25	Bâtiment 3 - Combles - Conduit calorifugé type 1	Laine minérale	<i>Aucune fibre d'amiante n'a été détectée</i>
26	Bâtiment 3 - Combles - Conduit calorifugé type 2	Laine minérale + revêtement bitumineux	<i>Aucune fibre d'amiante n'a été détectée</i>
27	Bâtiment 3 - Combles - Sol - Joint entre pavés de verre	Matériau blanc	<i>Aucune fibre d'amiante n'a été détectée</i>
28	Bâtiment 3 - Combles - Sur poutre métallique couverture	Enduit ciment	<i>Aucune fibre d'amiante n'a été détectée</i>
29	Bâtiment 2 - Pièce 1 - Mur - Joint de dilatation	Joint mou gris	<i>Aucune fibre d'amiante n'a été détectée</i>

Les résultats d'analyses laboratoire du tableau 1 nous permettent de formuler les observations suivantes :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :

Aucun

Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante :

- Les ragréages de sol ne contiennent pas d'amiante.
- Les colles de carrelage (sol) ne contiennent pas d'amiante.
- Les colles de faïences murales ne contiennent pas d'amiante.
- Les dalles de faux plafond ne contiennent pas d'amiante.
- Les calorifugeages repérés dans les combles ne contiennent pas d'amiante.
- Les enduits et peintures intérieurs ne contiennent pas d'amiante.
- Les enduits extérieurs ne contiennent pas d'amiante.
- Les joints des menuiseries extérieures ne contiennent pas d'amiante.
- Les joints des vitrages et menuiseries ne contiennent pas d'amiante.

12 – Récapitulatif de la présence de matériaux et produits contenant de l’amiante et estimations des quantités :

ZPSO = Zone Présentant des Similitudes d’Ouvrage

Bâtiment	Local	Élément de construction contenant de l’amiante	Prélèvement / justification
Bâtiment 3	Combles	Eléments en fibres ciment contenant de l’amiante Estimation quantité = A définir	Décision opérateur – Il conviendra de réaliser des prélèvements d’échantillons pour analyse en laboratoire.
		Estimation quantité =	

13 - Référentiel réglementaire:

La mission est effectuée en application de l'article L4531-1 du Code du Travail conjointement aux arrêtés du 21 décembre 2012 et du 26 juin 2013 et conformément aux articles R.1334-19, R.1334-22, R.1334-23, R.1334-24, R.1334-29-6, et l'annexe 13.9 du Code de La Santé Publique, issues du décret 2011-629 du 3 juin 2011.

LE CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

- Art. R 1334-19, R.1334-22, R.1334-23, R.1334-24, R.1334-29-6.
- Liste C de l'Annexe 13.9

NORME NFX 46-020 d'août 2017

- Portant sur le contenu, la méthodologie et les modalités de réalisation des missions de repérage d'amiante dans les immeubles bâtis prévu par la réglementation.

ARRETE DU 26 JUIN 2013

- relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.

Liste C de l'annexe 13.9 du Code de la Santé Publique.

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Toiture et étanchéité	
Plaques ondulées. Ardoises. Éléments ponctuels. Revêtements bitumineux d'étanchéité. Accessoires de toitures.	Plaques en fibres-ciment. Ardoises composite, ardoises en fibres-ciment. Conduits de cheminée, conduits de ventilation... Bardeaux d'asphalte ou bitume ("shingle"), pare-vapeur, revêtements et colles. Rivets, faitages, closoirs...
2. Façades	
Panneaux-sandwichs. Bardages. Appuis de fenêtres.	Plaques, joints d'assemblage, tresses.... Plaques et "bacs" en fibres-ciment, ardoises en fibres-ciment, isolants sous bardage. Éléments en fibres-ciment.
3. Parois verticales intérieures et enduits	
Murs et cloisons. Poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons légères ou préfabriquées. Gaines et coffres verticaux. Portes coupe-feu, portes pare-flammes.	Flocages, enduits projetés, revêtements durs (plaques planes en fibres-ciment), joints de dilatation. Flocages, enduits projetés, joints de dilatation, entourage de poteaux (carton, fibres-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), peintures intumescentes, panneaux de cloisons, jonction entre panneaux préfabriqués et pieds/ têtes de cloisons : tresse, carton, fibres-ciment. Flocage, enduits projetés ou lissés ou talochés ayant une fonction coupe-feu, panneaux. Vantaux et joints.
4. Plafonds et faux plafonds	
Plafonds. Poutres et charpentes (périphériques et intérieures). Interfaces entre structures.	Flocages, enduits projetés, panneaux collés ou vissés, coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite). Flocages, enduits projetés, peintures intumescentes. Rebouchage de trémies, jonctions avec la façade, calfeutremments, joints de dilatation.

Gaines et coffres horizontaux.	Flocages, enduits projetés, panneaux, jonction entre panneaux.
Faux plafonds.	Panneaux et plaques.
5. Revêtements de sol et de murs	
Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement).	Dalles plastiques, colles bitumineuses, les plastiques avec sous-couche, chape maigre, calfeutrement des passages de conduits, revêtement bitumineux des fondations.
Revêtement de murs	Sous-couches des tissus muraux, revêtements durs (plaques menuiserie, fibres-ciment), colles des carrelages.
6. Conduits, canalisations et équipements	
Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides).	Calorifugeage, enveloppe de calorifuge, conduits en fibres-ciment.
Conduits de vapeur, fumée, échappement.	Conduit en fibres-ciment, joints entre éléments, mastics, tresses, manchons.
Clapets/ volets coupe-feu.	Clapet, volet, rebouchage.
Vide-ordures.	Conduit en fibres-ciment.
7. Ascenseurs et monte-charge	
Portes palières.	Portes et cloisons palières.
Trémie, machinerie.	Flocage, bourre, mur/ plancher, joint mousse.
8. Equipements divers	
Chaudières, tuyauteries, étuves, groupes électrogènes, convecteurs et radiateurs, aérothermes...	Bourres, tresses, joints, calorifugeages, peinture anti-condensation, plaques isolantes (internes et externes), tissu amiante.
9. Installations industrielles	
Fours, étuves, tuyauteries...	Bourre, tresses, joints, calorifugeages, peinture anti-condensation, plaques isolantes, tissu amiante, freins et embrayages.
10. Coffrages perdus	
Coffrages et fonds de coffrages perdus.	Eléments en fibres-ciment.

14 – Recommandations Générales de Sécurité :

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment.

Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de précaution adaptées et proportionnées pour limiter le risque d'exposition des occupants et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Ces mesures doivent être inscrites sous forme de consignes de sécurité dans le dossier technique « Amiante » et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application de l'article 10-2 du décret 96-97 du 7 février 1996 modifié. Ces consignes doivent également être portées à la connaissance de toute personne susceptible d'intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits repérés. Les consignes générales de sécurité définies ci-après constituent une base minimale. Le propriétaire (ou le gestionnaire) de l'immeuble concerné doit l'adapter pour tenir compte des particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation.

Lorsque les travaux sont programmés, les consignes générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Les consignes générales de sécurité données ci-après correspondent à des matériaux et produits en bon état de conservation. Il convient donc de veiller au bon état des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de prendre en compte, le cas échéant, les situations d'usure anormale ou de dégradation. Ces situations peuvent faire l'objet d'une expertise par un opérateur qualifié, selon les critères fournis en annexe 1 du présent arrêté.

1 Informations générales

Respirer des fibres d'amiante est dangereux pour la santé. L'inhalation de ces fibres est une cause de pathologies graves (dont les cancers du poumon et de la plèvre).

Les matériaux contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure anormale ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau (par exemple : perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Il est recommandé aux particuliers d'éviter toute intervention directe sur des matériaux contenant de l'amiante (flocages, calorifugeages, cartons d'amiante, éléments en amiante tissés ou tressés, mousse isolante de calfeutrement...) et d'avoir recours dans de telles situations, à des professionnels (cf. point 2 ci-dessous).

B. – Consignes générales de sécurité relatives à la gestion des déchets contenant de l'amiante

Stockage des déchets sur le site

Seuls les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment ou les dalles de sol par exemple) peuvent être stockées temporairement sur le chantier. Le site de stockage doit être aménagé de manière à éviter l'envol et la migration de fibres. Son accès doit être interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.

Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) doivent être placés en sac étanches puis transférés dès leur sortie de la zone de confinement vers les sites adéquats.

Elimination des déchets

Les matériaux où l'amiante est fortement liée (tels que l'amiante-ciment, les dalles de sol, clapets et volets coupe-feu) doivent être éliminés, soit en installation de stockage pour déchets ménagers et assimilés, soit en décharge pour déchets inertes pourvues dans les deux cas, d'alvéoles spécifiques pour les déchets contenant de l'amiante lié. Ces déchets sont conditionnés en sac étanches, type grands récipients pour vrac (GRV) ou sur palettes filmées.

Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et carton d'amiante) et les matériaux dégradés doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. Ces déchets sont conditionnés en double sacs étanches scellés.

Dans les deux cas, le propriétaire ou son mandataire remplit le cadre qui lui est destiné sur le bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA N° 11861x01). Il reçoit l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprises de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Elimination des déchets connexes

Les déchets autres que les déchets de matériaux, tels que les équipements de protection, les déchets de matériels (filtres par exemple) et les déchets issus du nettoyage sont éliminés suivant la même procédure que celle décrite pour les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante.

2. Information des professionnels

Professionnels : attention, les consignes générales de sécurité mentionnées ci-après sont avant tout destinées aux particuliers. Les mesures renforcées vous concernant sont fixées par la réglementation relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés peuvent vous être fournis par les directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP), les services de prévention des Caisses Régionales d'Assurance Maladie (CRAM) et l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBT).

3. Recommandations générales de sécurité visant à réduire l'exposition aux poussières

Lors d'intervention sur (ou à proximité) des matériaux contenant de l'amiante, il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières pour vous et votre voisinage.

L'émission de poussières doit être limitée, par exemple en cas de :

- manipulation et manutention de matériaux non friables contenant de l'amiante (comme le remplacement de joints ou encore la manutention d'éléments en amiante-ciment) ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau friable en bon état (flocage ou calorifugeage) comme par exemple le déplacement de quelques éléments de faux plafonds sans amiante sous une dalle floquée, d'interventions légères dans les boîtiers électriques sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sous celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante ;
- travaux directs sur un matériau compact (amiante-ciment, enduits, joints, dalles...) comme le perçage ou encore la découpe d'éléments en amiante-ciment ;
- déplacement local d'éléments d'un faux plafond rigide contenant du carton d'amiante avec des parements.

L'émission de poussières peut être limitée :

- par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique), afin d'abaisser le taux d'émission de poussière ;
 - en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.
- Le port d'équipement de protection est recommandé.

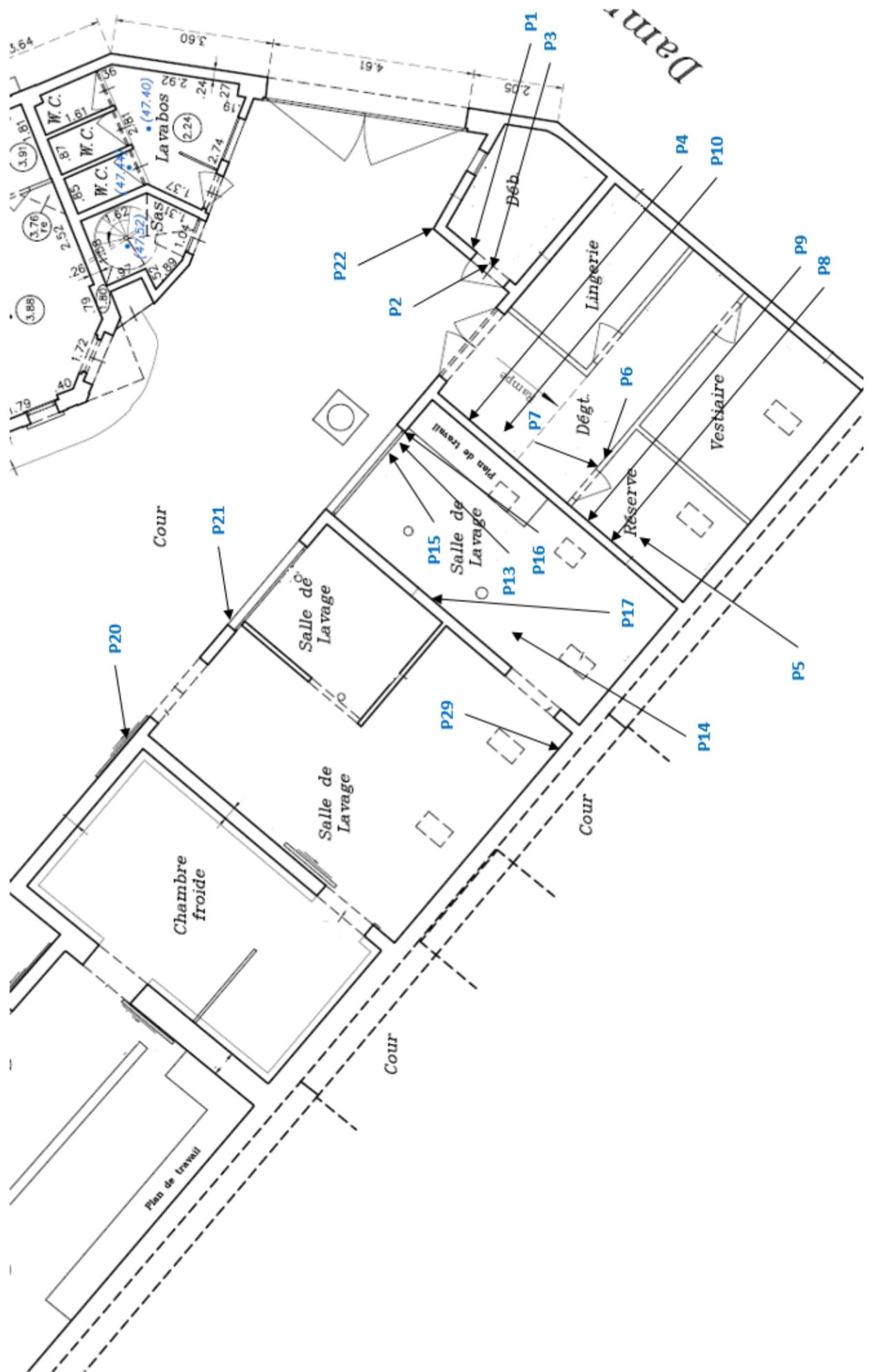
Des demi-masques filtrants (type FFP3 conformes à la norme européenne EN 149) permettent de réduire l'inhalation de fibres d'amiante. Ces masques doivent être jetés après utilisation. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

CONSIGNES SPECIFIQUES DE SECURITE (CSS)

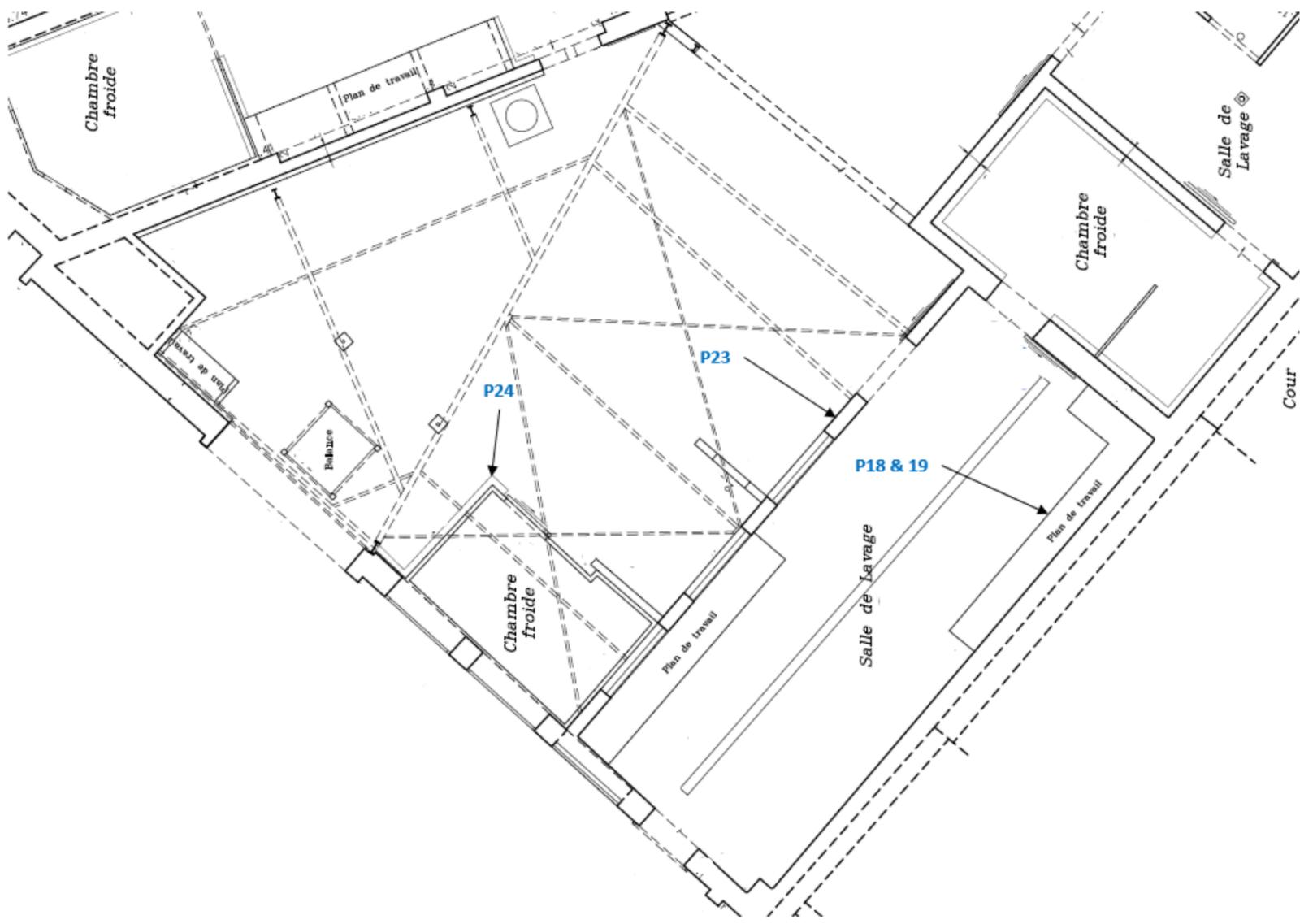
En complément des CGS explicitées ci avant, les CSS s'appliquent aux interventions pouvant être appliquées sur, ou dans, l'environnement immédiat ou proche d'un MPCA et faisant l'objet d'une étude de risque spécifique.

- CSS 0 : Applicable à un volume possédant des MPCA non friables ou friables de niveau I et dont l'intervention se déroule à proximité d'un MPCA sans contact possible sur celui-ci.
EPI non nécessaire.
Tout intervenant professionnel ou non.
- CSS 1 : Applicable à un volume possédant des MPCA non friables en (B)on état, sans retrait, à l'aide d'outils manuels, sans dégradation et de durée inférieure à une heure.
EPI + ½ masque FFP3 jetable.
Personnel de maintenance sensibilisé à l'amiante avec suivi médical.
- CSS 2 : Applicable à un volume possédant des MPCA friables protégés, de niveau I à II, avec intervention directe sur le MPCA avec outils manuels ou à vitesse lente, dégradation localisée et de durée :
inférieure à une heure :
EPI + ½ masque ou masque complet à cartouche P3.
supérieure à une heure :
EPI + ventilation assistée + mini confinement de la zone.
Personnel de maintenance sensibilisé à l'amiante avec suivi médical.
- CSS 3 : Applicable à un volume possédant des MPCA non friables non protégés, de conservation (B)on ou (M)auvais, en espace exigu et non protégé avec intervention directe sur le MPCA ou retrait avec outils à vitesse rapide et dégradation importante.
Durée supérieure à une heure :
EPI + adduction d'air + confinement de la zone + plan d'intervention ou de retrait à soumettre aux organismes.
Personnel qualifié et suivi médicalement.
- CSS 4 : Applicable à un volume possédant des MPCA friables non protégés, de niveau II et II, en espace exigu et non protégé avec intervention directe sur le MPCA ou retrait avec outils à vitesse rapide et dégradation importante.
Durée supérieure à une heure :
EPI + adduction d'air + confinement de la zone + plan d'intervention ou de retrait à soumettre aux organismes.
Personnel possédant la Qualibat 1513 ou similaire.

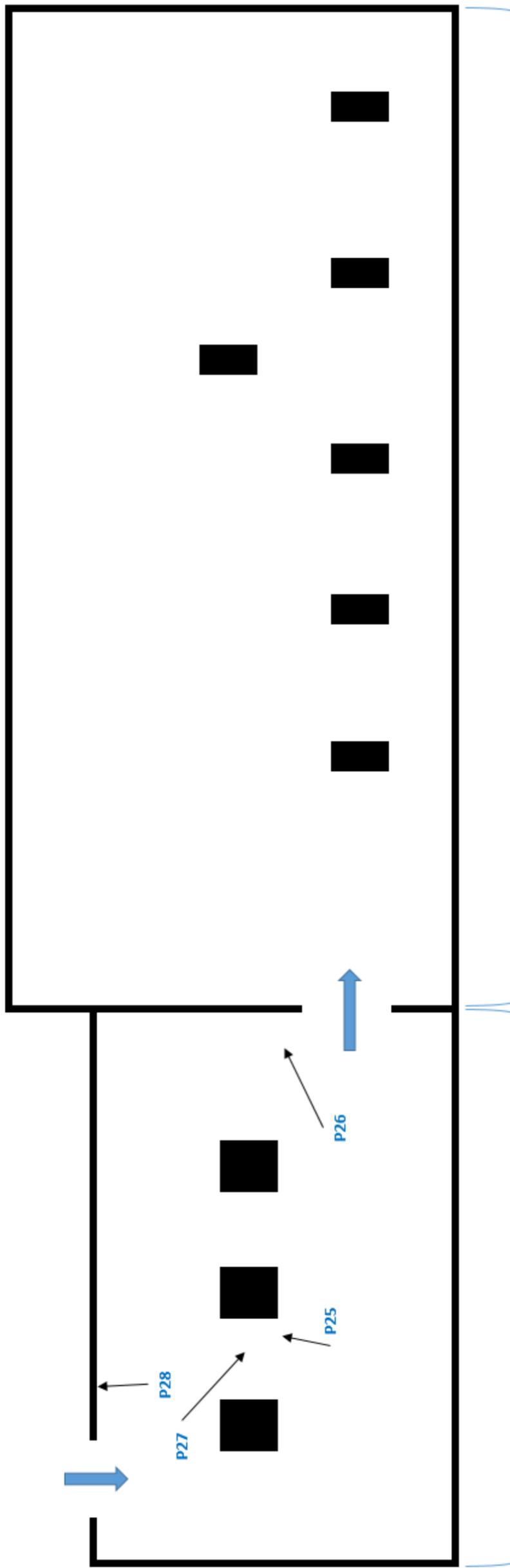
Légende Croquis :
Pxx : prélèvement négatif
Pxx : prélèvement positif



BÂTIMENTS 1 & 2 - RDC



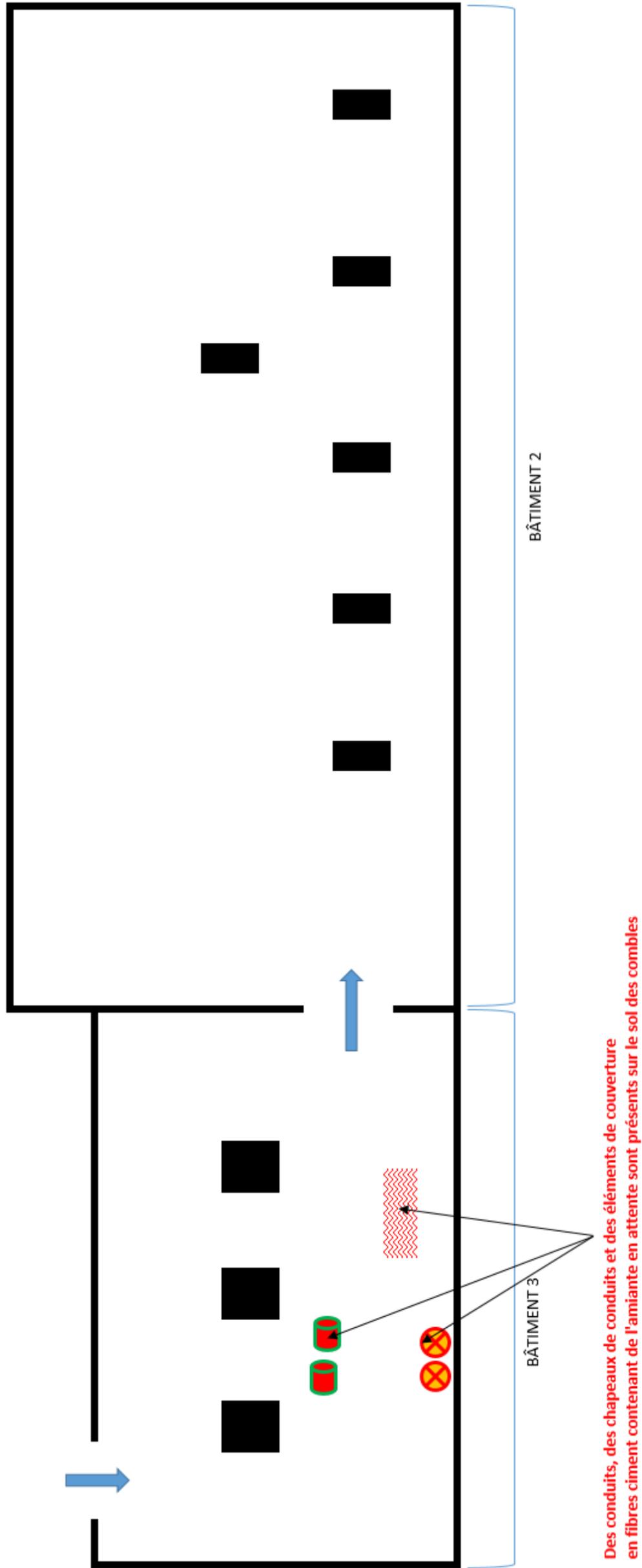
BÂTIMENT 3 & PREAU - RDC



COMBLES BÂTIMENTS 2 & 3

BÂTIMENT 2

BÂTIMENT 3



COMBLES BÂTIMENTS 2 & 3

ANNEXE 3 – Photographies



Prélèvement n°1 : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°2 : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°3 : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°6 : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°7 : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°8 : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°9 : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°10 : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°11 : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°14 : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°14 : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée après analyse en laboratoire.



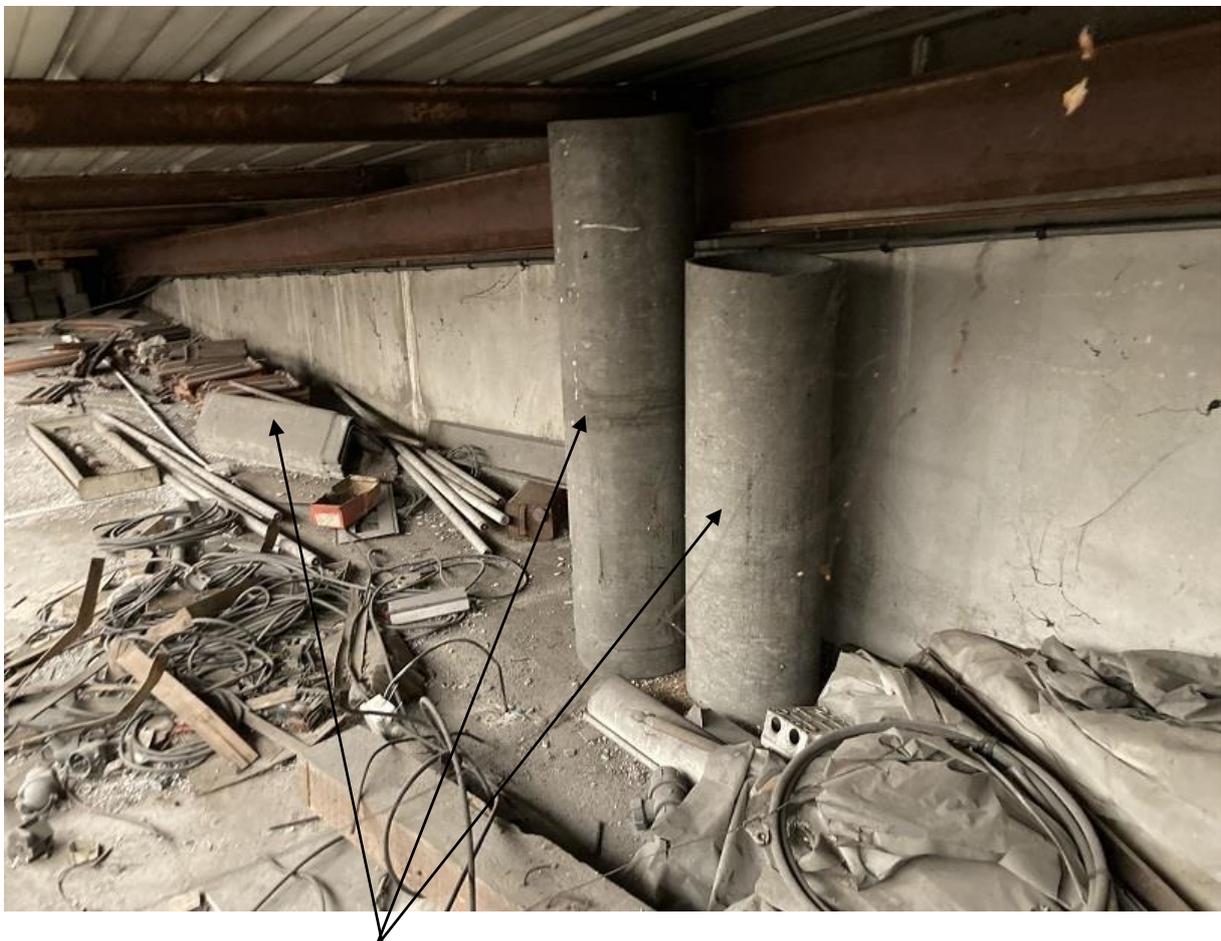
Prélèvement n°17 : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée après analyse en laboratoire.



Prélèvements n°18 & 19 : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée après analyse en laboratoire.



Combles bâtiment 3 : Des éléments en fibres ciment contenant de l'amiante en attente sur le sol ont été repérés.



Combles bâtiment 3 : Des éléments en fibres ciment contenant de l'amiante en attente sur le sol ont été repérés.



Combles bâtiment 3 : Des éléments en fibres ciment contenant de l'amiante en attente sur le sol ont été repérés.



Combles bâtiment 3 : Des éléments en fibres ciment contenant de l'amiante en attente sur le sol ont été repérés.



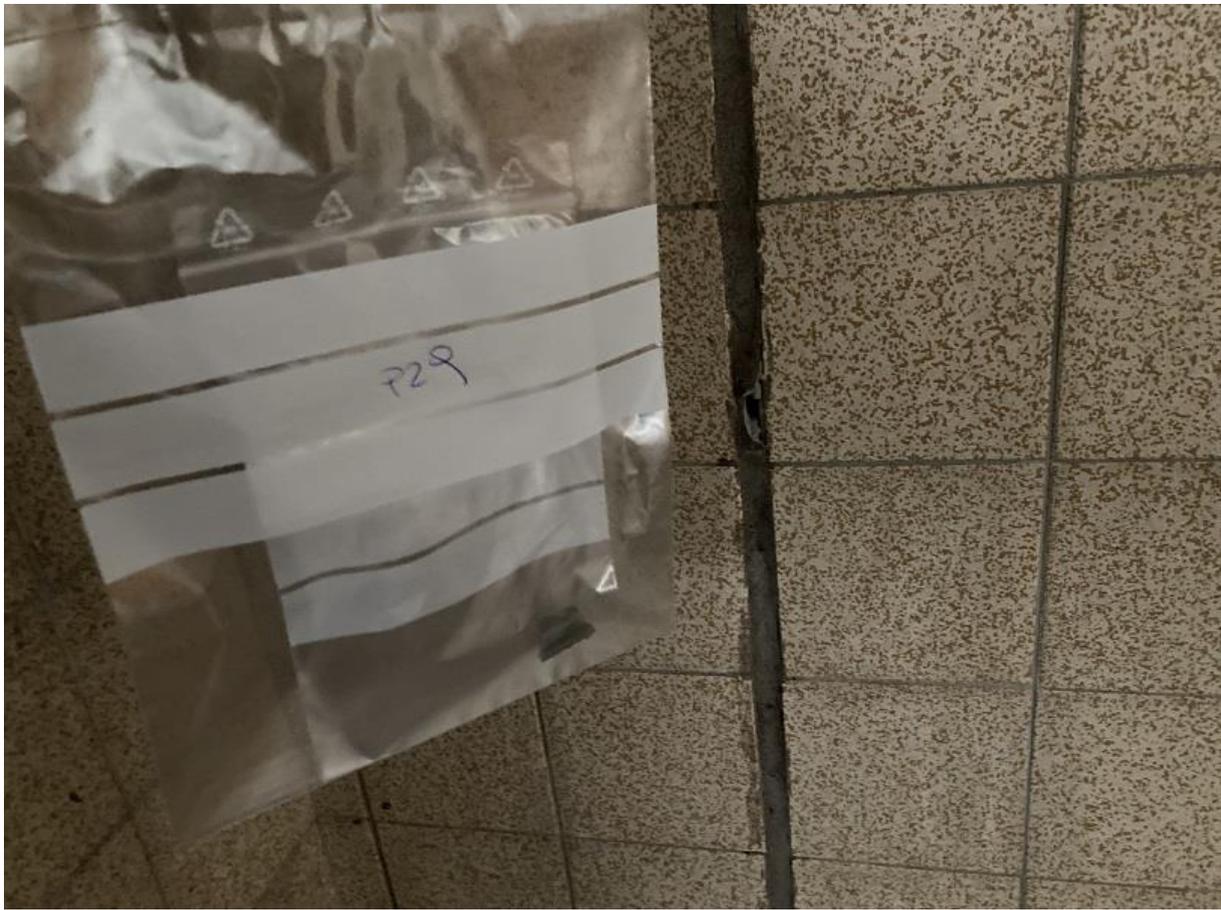
Prélèvement n°25 : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°27 : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°28 : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°29 : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée après analyse en laboratoire.



E20-V17 du 02 janvier 2020

- CERTIFICAT DE COMPÉTENCES -

Diagnostics Techniques Immobiliers

La certification de compétences de personnes physiques est attribuée
par GINGER CATED à :

COURSAT Thomas sous le numéro 55

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics suivantes :

	Intitulé du type de diagnostic technique immobilier	Date d'effet	Date d'expiration
AMIANTE Renouvellement Selon arrêté du 24 décembre 2021	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention	11/07/2022	10/07/2029
AMIANTE MENTION Renouvellement Selon arrêté du 24 décembre 2021	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A, B et C et évaluations périodiques de l'état de conservation, pour tous types de bâtiments - Examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement	11/07/2022	10/07/2029
PLOMB Renouvellement Selon arrêté du 24 décembre 2021	Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)	19/03/2023	18/03/2030

Ref: 2355C2GC2023

Le lundi 27/02/2023

Cécile PIERRE
Directrice de Ginger CATED



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussignés, Cabinet CONDORCET, 2 Rue Grignan – 13001 Marseille, attestons par la présente que la Société :

Société ACCESS DIAG
17 rue dupin
75006 PARIS 6EME ARRONDISSEMENT
Siret n°495 361 560 00016

a souscrit auprès de la compagnie ALLIANZ IARD, 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex, un contrat d'assurances « Responsabilité civile professionnelle Diagnostiqueur Immobilier », sous le numéro N° 86517808/808109380.

ACTIVITES DECLAREES PAR L'ASSURE : DIAGNOSTIC IMMOBILIER :

Diagnostic amiante avant-vente et avant location	R4412-142 du Code du travail – article R1334-27 CSP – arrêté du 26 juin 2013)
Dossier technique amiante (DTA)	Evaluation Périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante (MPCA)
Diagnostic amiante dans les parties privatives (DAPP)	Diagnostic recherche de plomb avant travaux /démolition (art R1334-12 et R1334-8 du CSP – Article R4412 du Code du travail)
Diagnostic Exposition au plomb (CREP)	Contrôle visuel après travaux de désamiantage (Norme NFX 46-021)
Diagnostic termites	
Diagnostic Etat des risques et pollutions (ERP)	
Diagnostic Loi Carrez	
Diagnostic surface habitable Loi Boutin	
Diagnostic amiante avant travaux/démolition sans préconisation de travaux NF X46-020 (articles R4412-140 à	

La garantie du contrat porte exclusivement :

- Sur les diagnostics et expertises immobiliers désignés ci-dessus,
- Et à condition qu'ils et elles soient réalisés par des personnes possédant toutes les certifications correspondantes exigées par la réglementation

Période de validité : du 01/01/2023 au 30/09/2023.

L'attestation est valable sous réserve du paiement des cotisations

La Société ALLIANZ garantit l'Adhérent dans les termes et limites des conditions générales n° 41128-01-2013, des conventions spéciales n° 41323-01-2013 et des conditions particulières (feuillet d'adhésion 808109380), établies sur les bases des déclarations de l'adhérent. Les garanties sont subordonnées au paiement des cotisations d'assurances pour la période de la présente attestation.

Tél 09 72 36 90 00

2 rue Grignan 13001 Marseille

sinistre@cabinetcondorcet.com · www.cabinetcondorcet.com

Service Réclamation : contact@cabinetcondorcet.com · 2 rue Grignan 13001 Marseille 09 72 36 90 00

SAS au capital de 50 000 € · RCS Marseille 494 253 982 · Immatriculation ORIAS 07 026 627 www.orias.fr · Sous le contrôle de l'ACPR
Autorité de contrôle Prudential et Résolution · 61 rue Taitbout 75009 Paris



Télécopie

ARMSTRONG 3 ALLEE DE LA SEINE 94154 IVRY SUR SEINE CEDEX - TELEPHONE : (1) 43 90 43 00 - TELECOPIEUR : (1) 45 21 04 11

DE : F.BLIN

Société : ARMSTRONG

Nombre de pages, y compris cette page de garde : 1

Objet : Absence d'amiante dans les produits ARMSTRONG

=====

Monsieur,

Nous vous certifions par la présente que les produits fabriqués dans les usines ARMSTRONG (et ex usine ALPHACOUSTIC) sont fabriqués selon le procédé WET FELT, ou SLURRY (chaîne humide), et sont composés de laine de roche, d'argile, de perlite, d'amidon et de cellulose.

Ils ne contiennent pas et n'ont jamais contenu d'amiante sous quelle que forme que ce soit.

Espérant ainsi avoir répondu à votre attente, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

B. ALLGEYER

SERVICE TECHNIQUE - DIVISION PLAFONDS

RAPPORT D'ESSAI N°23FPP006415 RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Client : ACCESS DIAG Thomas COURSAT 17 rue Dupin 75006 PARIS	Référence FlashLab : 23FPP006415 Référence client : 2023-121-D-17GIRONDE Adresse du site : 17, quai de la Gironde - 75019 PARIS	Date de réception : 21/04/2023 Edition du rapport : 26/04/2023 à 18:39
-----------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse		Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	
Référence échantillon FlashLab : 23FPP006415-001 Référence échantillon client : 1 - Plinthe Faïences + colle Localisation : Bâtiment 1 - Local Technique - Mur # Observation(s) :						
# Colle de faïence/carrelage	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	asalek # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 23FPP006415-002 Référence échantillon client : 2 - Carrelage 1 + colle / ragréage Localisation : Bâtiment 1 - Local Technique - Sol # Observation(s) : Echantillon hétérogène sous forme d'un mélange de poudre et de petits fragments de matériaux ne pouvant être séparés.						
# Colle de faïence/carrelage, Ragréage, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	asalek # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 23FPP006415-003 Référence échantillon client : 3 - Enduit mural Localisation : Bâtiment 1 - Local Technique - Mur # Observation(s) : Echantillon hétérogène sous forme d'un mélange de poudre et de petits fragments de matériaux ne pouvant être séparés.						
# Enduit, Peinture, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	asalek # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Peinture, Enduit, Indissociables	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	asalek # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Sauf indication contraire en observation, chaque échantillon est considéré apte à être préparé.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

**Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

Client : ACCESS DIAG Thomas COURSAT 17 rue Dupin 75008 PARIS	Référence FlashLab : Z3FPP006415 Référence client : 2023-121-D-17GIROUDE Adresse du site : 17, quai de la Gironde - 75019 PARIS	Date de réception : 21/04/2023 Edition du rapport : 28/04/2023 à 18:39
-----------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse		Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	
Référence échantillon FlashLab : Z3FPP006415-004 Localisation : Bâtiment 2 - Zone 1 - Circulation - Mur # Observation(s) : Echantillon hétérogène sous forme d'un mélange de poudre et de petits fragments de matériaux ne pouvant être séparés.	Référence échantillon client : 4 - Plinthe Faïence + colle ciment + béton					
# Colle de faïence/carrelage, Ciment, Béton, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : Z3FPP006415-005 Localisation : Bâtiment 2 - Zone 1 - Réserve - Sol # Observation(s) : Echantillon hétérogène sous forme d'un mélange de poudre et de petits fragments de matériaux ne pouvant être séparés.	Référence échantillon client : 5 - Carrelage 1 + colle / ragréage					
# Colle de faïence/carrelage, Ragréage, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : Z3FPP006415-006 Localisation : Bâtiment 2 - Zone 1 - Circulation - Mur - dernière Faïence 1 # Observation(s) :	Référence échantillon client : 6 - Colle + ciment					
# Colle ciment	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : Z3FPP006415-007 Localisation : Bâtiment 2 - Zone 1 - Circulation - Mur - dernière Faïence blanche proche Réserve # Observation(s) :	Référence échantillon client : 7 - Colle					
# Colle de faïence/carrelage	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Sauf indication contraire en observation, chaque échantillon est considéré après à être préparé.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

* Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

Client : ACCESS DIAG Thomas COURSAT 17 rue Dupin 75006 PARIS	Référence FlashLab : 23FPP006415 Référence client : 2023-121-D-17GIRONDE Adresse du site : 17, quai de la Gironde - 75019 PARIS	Date de réception : 21/04/2023 Edition du rapport : 26/04/2023 à 18:39
-----------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse		Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	
Référence échantillon FlashLab : 23FPP006415-008 Référence échantillon client : 8 - Colle + ciment Localisation : Bâtiment 2 - Zone 1 - Circulation - Mur - dernière Faïence 2 (marron murs périphériques) # Observation(s) :						
# Colle ciment	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	asalek
Référence échantillon FlashLab : 23FPP006415-009 Référence échantillon client : 9 - Colle Localisation : Bâtiment 2 - Zone 1 - Circulation - Mur - dernière Faïence 3 (blanche mur périphériques) # Observation(s) :						
# Colle dure	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	asalek
Référence échantillon FlashLab : 23FPP006415-010 Référence échantillon client : 10 - Enduit ciment plafond + peinture Localisation : Bâtiment 2 - Zone 1 - Circulation - Plafond # Observation(s) : Echantillon hétérogène sous forme d'un mélange de poudre et de petits fragments de matériaux ne pouvant être séparés.						
# Ciment, Peinture, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	asalek
# Peinture, Ciment, Indissociables	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	asalek

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur. Seul l'indication contraire en observation, chaque échantillon est considéré apte à être préparé.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019. *Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

Client : ACCESS DIAG Thomas COURSAT 17 rue Dupin 75006 PARIS	Référence FlashLab : 23FFP006415 Référence client : 2023-121-D-17GIRONDE Adresse du site : 17, quai de la Gironde - 75019 PARIS	Date de réception : 21/04/2023 Edition du rapport : 26/04/2023 à 18:39
-----------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse		Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	
Référence échantillon FlashLab : 23FFP006415-011 Référence échantillon client : 11 - Colle + revêtement noir Localisation : Bâtiment 2 - Zone 2 - Pièce 1 - Sol - sous Carrelage 2 # Observation(s) : Les couches sont adhérentes ou entremêlées et d'épaisseurs insuffisantes pour les dissocier.						
# Matériau dur, Colle jaune, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	asaiek
# Colle jaune, Matériau dur, Indissociables	N/A	#1	# Tétrahydrofurane	#2	# META	asaiek
Référence échantillon FlashLab : 23FFP006415-012 Référence échantillon client : 12 - Colle Localisation : Bâtiment 2 - Zone 2 - Pièce 1 - Sol - sous Carrelage 3 # Observation(s) : Les couches sont adhérentes ou entremêlées et d'épaisseurs insuffisantes pour les dissocier.						
# Ragréage, Colle jaune, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	asaiek
# Colle jaune, Ragréage, Indissociables	N/A	#1	# Tétrahydrofurane	#2	# META	asaiek
Référence échantillon FlashLab : 23FFP006415-013 Référence échantillon client : 13 - Colle + enduit mural Localisation : Bâtiment 2 - Zone 2 - Pièce 3 - Mur # Observation(s) :						
# Colle dure, Enduit	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	asaiek

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Sauf indication contraire en observation, chaque échantillon est considéré apte à être préparé.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

*Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

Client : ACCESS DIAG Thomas COURSAT 17 rue Dupin 75006 PARIS	Référence FlashLab : 23FPP006415 Référence client : 2023-121-D-17GIRONDE Adresse du site : 17, quai de la Gironde - 75019 PARIS	Date de réception : 21/04/2023 Edition du rapport : 26/04/2023 à 18:30
-----------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse		Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	
Référence échantillon FlashLab : 23FPP006415-014 Référence échantillon client : 14 - Colle Localisation : Bâtiment 2 - Zone 2 - Pièce 3 - Sol - sous Camelages 5 & 6 # Observation(s) :						
# Colle dure	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META asalek	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 23FPP006415-015 Référence échantillon client : 15 - Joint noir Localisation : Bâtiment 2 - Zone 2 - Pièce 3 - menuiserie extérieure (ouvrant) # Observation(s) :						
# Joint noir, Souple	N/A	#1	# Tétrahydrofurane	#2	# META asalek	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 23FPP006415-016 Référence échantillon client : 16 - Joint mou gris Localisation : Bâtiment 2 - Zone 2 - Pièce 3 - Jonction châssis menuiserie extérieure & maçonnerie # Observation(s) :						
# Joint gris, Souple	N/A	#1	# Tétrahydrofurane	#2	# META mmamou	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 23FPP006415-017 Référence échantillon client : 17 - Faïence 2 + colle blanche + enduit ciment Localisation : Bâtiment 2 - Zone 2 - Pièce 3 - Plafond # Observation(s) : Echantillon hétérogène sous forme d'un mélange de poudre et de petits fragments de matériaux ne pouvant être séparés.						
# Colle de faïence/carrelage, Ciment, Indissolubles	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META mmamou	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur. Sauf indication contraire en observation, chaque échantillon est considéré apte à être préparé.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

**Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

Client : ACCESS DIAG Thomas COURSAT 17 rue Dupin 75006 PARIS	Référence FlashLab : 23FPP006415 Référence client : 2023-121-D-17GIRONDE Adresse du site : 17, quai de la Gironde - 75019 PARIS	Date de réception : 21/04/2023 Edition du rapport : 26/04/2023 à 18:39
-----------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse		Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	
Référence échantillon FlashLab : 23FPP006415-018 Référence échantillon client : 18 - Faïence grise + colle Localisation : Bâtiment 3 - Plan de travail # Observation(s) : Echantillon hétérogène sous forme d'un mélange de poudre et de petits fragments de matériaux ne pouvant être séparés.						
# Colle de faïence/carrelage, Joint, Dur, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	mmamou # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 23FPP006415-019 Référence échantillon client : 19 - Faïence jaune + colle Localisation : Bâtiment 3 - Plan de travail # Observation(s) :						
# Colle de faïence/carrelage	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	mmamou # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 23FPP006415-020 Référence échantillon client : 20 - Colle Localisation : Bâtiment 2 - Extérieur - sous faïence rouge # Observation(s) :						
# Colle dure	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	mmamou # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 23FPP006415-021 Référence échantillon client : 21 - Colle Localisation : Bâtiment 2 - Extérieur - sous faïence orange # Observation(s) :						
# Colle de faïence/carrelage	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	mmamou # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

Le présent rapport n'est autorisé que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et/ou du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Sauf indication contraire en observation, chaque échantillon est considéré apte à être préparé.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

**Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

Client : ACCESS DIAG Thomas COURSAT 17 rue Dupin 75006 PARIS	Référence FlashLab : 23FPP006415 Référence client : 2023-121-D-17GIRONDE Adresse du site : 17, quai de la Gironde - 75019 PARIS	Date de réception : 21/04/2023 Edition du rapport : 26/04/2023 à 18:39
-----------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse		Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	
Référence échantillon FlashLab : 23FPP006415-022 Référence échantillon client : 22 - Enduit extérieur granuleux rouge + enduit ciment						
Localisation : Bâtiment 1 - Extérieur - Mur						
# Observation(s) :						
# Enduit, Rouge, Ciment, Gris	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	mmamou # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 23FPP006415-023 Référence échantillon client : 23 - Enduit ciment + peinture						
Localisation : Bâtiment 3 - Mur extérieur sous préau						
# Observation(s) : Echantillon hétérogène sous forme d'un mélange de poudre et de petits fragments de matériaux ne pouvant être séparés.						
# Enduit, Ciment, Peinture, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	mmamou # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Peinture, Enduit, Ciment, Indissociables	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	mmamou # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 23FPP006415-024 Référence échantillon client : 24 - Faïence + colle grise + colle blanche + béton						
Localisation : Préau - Longrines chambre froide						
# Observation(s) : Echantillon hétérogène sous forme d'un mélange de poudre et de petits fragments de matériaux ne pouvant être séparés.						
# Colle de faïence/carrelage, Béton, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	mmamou # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 23FPP006415-025 Référence échantillon client : 25 - Laine minérale						
Localisation : Bâtiment 3 - Combles - Conduit calorifugé type 1						
# Observation(s) :						
# Laine de verre	# Matériau granuleux, Fibres de verre	N/A	N/A	#2	# MOLP	ilouarradi # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables. Sauf indication contraire en observation, chaque échantillon est considéré apte à être préparé.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019. *Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

Client : ACCESS DIAG Thomas COURSAT 17 rue Dupin 75006 PARIS	Référence FlashLab : 23FPP006415 Référence client : 2023-121-D-17GIRONDE Adresse du site : 17, quai de la Gironde - 75019 PARIS	Date de réception : 21/04/2023 Edition du rapport : 28/04/2023 à 18:39
-----------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse		Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	
Référence échantillon FlashLab : 23FPP006415-026 Localisation : Bâtiment 3 - Combles - Conduit calorifugé type 2 # Observation(s) : Certains composants de l'échantillon sont friables et incorporés dans d'autres composants non décontaminables.	Référence échantillon client : 28 - Laine minérale + revêtement bitumineux					
# Matériau bitumineux, Laine de verre, Indissociables	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Laine de verre	# Matériau granuleux, Fibres de verre	N/A	N/A	#2	# MOLP	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 23FPP006415-027 Localisation : Bâtiment 3 - Combles - Sol - Joint entre pavés de verre # Observation(s) :	Référence échantillon client : 27 - Matériau blanc					
# Matériau dur	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 23FPP006415-028 Localisation : Bâtiment 3 - Combles - Sur poutre métallique couverture # Observation(s) :	Référence échantillon client : 28 - Enduit ciment					
# Enduit, Ciment	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 23FPP006415-029 Localisation : Bâtiment 2 - Pièce 1 - Mur - Joint de dilatation # Observation(s) :	Référence échantillon client : 29 - Joint mou gris					
# Joint	N/A	#1	# Tétrahydrofurane	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Sauf indication contraire en observation, chaque échantillon est considéré apte à être préparé.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

**Four être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

Client : ACCESS DIAG Thomas COURSAT 17 rue Dupin 75006 PARIS	Référence FlashLab : 23FFP006416 Référence client : 2023-121-D-17GIRONDE Adresse du site : 17, quai de la Gironde - 75019 PARIS	Date de réception : 21/04/2023 Edition du rapport : 26/04/2023 à 18:39
------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------

Méthodes de préparation et d'analyse pour la recherche de fibres d'amiantes dans les matériaux et produits :

Préparation MQLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) selon la méthode interne R-RAN-MOP-1-4 et analyse MQLP selon le guide HSG 248 - Appendice 2.

Préparation META (Microscopie Electronique à Transmission Analytique) selon les méthodes internes R-RPP-MOP-1-4 et R-RPP-MOP-1-5, et analyse META selon la norme NF X43-050.

** MQLP: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiantes optiquement observables* inférieure à la limite de détection.

** META: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiantes inférieure à la limite de détection.

Validé par : HARKATI Sabah
Chef d'équipe



N/A * Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiantes de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur. Sauf indication contraire en observation, chaque échantillon est considéré apte à être préparé.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 25 décembre 2019. *Pour être optiquement observable au MQLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).